



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 23 juin 2020

Présidence: Laurence Bermejo Dubois

Ouverture: 19h00

Appel: 44 membres présents, 11 membres excusés

Excusés
Pierre Beck
Pauline Blaser
Philippe Blaser
Annelore Carrayol
Véronique Grin
Pierre Maeder
Denis Mézentin
Carmelo Nicolo
Brigitte Pittet
Thomas Rigolet
David Savelli

Le quorum est atteint: 80%

Ordre du jour

1. Assermentations.
2. Procès-verbal de la séance du 3 mars 2020
3. Communications de la Présidente
4. Communications de la Municipalité
Communiqué N° 32
5. Dépôt du préavis 2016-2021 N° 46 « Demande de dépense extrabudgétaire pour achat vedette de sauvetage ». Sera traité par la Cofin.
6. Gestion 2019. Rapport de la Cogest et prise de décision
7. Comptes 2019. Rapport de la Cofin et prise de décision.
8. Préavis 2016-2021 N°43 « Demande crédit étude en vue de la requalification de la route du Lac RC1, tronçon giratoire Châtelain/giratoire Couronnette.
Rapports de la commission ad hoc et de la Cofin.
9. Préavis 2016-2021 N°45 « Demande crédit de construction supplémentaire pour la réalisation de l'extension de la rénovation du port ouest ».
Rapport de la Cofin.
10. Election du bureau du Conseil communal 2020-2021.



11. Dépôt du postulat « Pour une meilleure sécurité routière aux alentours des écoles à Rolle »
12. Dépôt de l'interpellation « Offrir 3 mois de loyer aux commerces qui ont dû fermer »
13. Dépôt de l'interpellation « Faciliter la création de terrasses pour les bars et restaurants »
14. Dépôt de l'interpellation « Soutenir les marchand-es rollois-es »
15. Dépôt de l'interpellation « Distribuer des bons d'achat aux ménages rollois »
16. Dépôt de l'interpellation « Assurer la survie du Casino Théâtre de Rolle »
17. Dépôt de l'interpellation « Créer un accueil pour les enfants pendant les vacances d'été.
18. Associations intercommunales.
19. Divers et propositions individuelles.

1. Après les salutations d'usage la Présidente confirme que la permission de siéger a été délivrée par la préfète, ce qui n'était pas encore acquis le jour précédent à 16h00, et ouvre la séance par l'assermentation de Mme Margaret Reis (PSRV) et de M. Garry Gaberel (PLR); le Conseil est ainsi au complet. Elle passe ensuite à l'ordre du jour modifié par l'ajout d'un point relatif à l'élection d'un membre à la COFIN, une démission ayant été reçue entretemps.

M. Deruaz prend la parole afin de demander ce qu'il en est du traitement du PM N° 35 sur lequel la Cofin a travaillé, sur demande du Syndic, en plus de la commission ad hoc.

La Présidente prend note et ce préavis sera traité lors de la prochaine séance. L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité.

2. Procès-verbal de la séance du 3 mars 2020.

Le procès-verbal est accepté à la majorité après ajout de la mention « rose-vert » à propos des signataires du postulat « Sport pour tous ».

3. Communications de la Présidente.

La Présidente débute par la lecture de la lettre de démission de M. Deruaz de la Cofin, avec effet au 23 juin 2020. La décision du démissionnaire est due au manque de données précises fournies sur la nature des rentrées fiscales passées et futures. La Commission n'a actuellement pas accès à ces informations et dans ces conditions il est impossible de prendre position sur une proposition de budget ou d'arrêté d'imposition avec des arguments fondés; elle ne peut donc pas faire son travail et ne peut que se taire.

La Présidente relève que le poste d'huissier est toujours ouvert, et propose à la prochaine Présidente de faire ultérieurement un choix en fonction des candidatures éventuelles.

Concernant la candidature d'une vice-secrétaire suppléante, aucune proposition n'a été soumise; ce point est donc en suspens également.

4. Communications de la Municipalité.

Mme Tecon relaye une demande de la sécurité publique qui enjoint les citoyens rollois de prendre garde aux sourds-muets qui demandent de signer un document et de donner de l'argent. Ce ne sont pas des sourds-muets et il faut avertir soit le 117 soit la sécurité publique, et transmettre l'information aux personnes vulnérables.

M. Jaquet tient à remercier la Municipalité de Gland qui était prête à mettre à disposition des locaux et l'infrastructure adéquate pour la séance rolloise de ce soir. Il souligne que c'est un étrange sentiment pour un exécutif communal de se retrouver seul aux commandes pendant plusieurs mois, confronté à des enjeux de gestion de crise par l'application de mesures extraordinaires face à des dangers inédits, ceci dans un sentiment de grande solitude. Pourtant la Municipalité n'était pas seule et en son nom il désire remercier les collaborateurs de la commune, employés de la sécurité publique, voirie, finances, ressources humaines, service technique, contrôle des habitants, secrétariat municipal qui ont



parfaitement su relever le défi qui s'est présenté et qui se sont adaptés à la situation en maintenant un service public sans failles. Il remercie également la population, les commerçants et entreprises, les associations qui ont tous fait preuve de citoyenneté, de responsabilité et de discipline. Enfin, il remercie également les différentes commissions qui ont continué autant que faire se peut à travailler et à rendre leurs rapports à temps pour les délibérations de ce soir. La crise du Corona virus a démontré plus que jamais l'importance de la commune. Sans l'échelon communal pas de gestion de la crise sur le terrain, le Canton ne jouant finalement que le rôle de relais du gouvernement fédéral. C'est pour cette raison qu'il faut des communes fortes. 2020, une année si particulière, surtout pour Rolle.

En effet ces derniers mois le service des finances s'est vu recevoir de la part de l'administration cantonale d'importantes recettes fiscales de personnes morales situées sur le territoire communal; il s'agit de plusieurs dizaines de millions de francs. L'arrivée de ces sommes importantes n'est cependant qu'une demi-surprise puisque celles-ci avaient déjà été annoncées par les collaborateurs de l'ACI en 2019 lors de rencontres planificatrices. Toute autre commune du Canton recevant de tels montants pourrait s'en réjouir, mais Rolle étant un cas particulier, nul ne s'en réjouit. D'une part l'effet yo-yo des recettes et charges place la gestion des finances dans une imprévisibilité devenue ces dernières années insupportable, et il rejoint ainsi le « démissionnaire » Président de la commission des finances. D'autre part cet argent n'appartient pas à la Commune et il faudra dans un proche avenir le rendre aux diverses instances concernées. Entretemps la commune de Rolle devenue banque de dépôt pour le Canton, subira l'impact des intérêts négatifs évalués à plusieurs dizaines de milliers de francs. Face à la situation et forcée de minimiser cet impact financier négatif, la Municipalité a dû se résoudre contre son gré à anticiper le paiement de ses acomptes auprès du Canton, de la même manière que n'importe quel citoyen peut le demander lorsqu'un changement de ses revenus intervient; elle a par ailleurs sollicité auprès des services cantonaux concernés la révision du montant des dits acomptes, sachant que ceux-ci sont désormais sous-évalués. Elle s'est toutefois vu refuser cette possibilité et à l'évidence, selon les autorités cantonales, ce qui est possible pour un citoyen ne l'est pas pour un ensemble de citoyens.

De toute évidence il faudra en rediscuter, une préoccupation de plus dans les relations « cantonales ». 2020, une année si particulière... Tant que le calcul de la clef de répartition entre communes restera ce qu'il est, tant que la péréquation intercommunale restera ce qu'elle est, à savoir un indice basé presque exclusivement sur le facteur des ressources en regard d'une faible population, tant que la facture sociale sera partagée à parts égales, la commune de Rolle restera le cas si particulier que nous sommes seuls à reconnaître et seuls à comprendre... Mais jusqu'à quand cependant ? Après le succès des assises du mois de janvier et la pandémie passant par là, le Mouvement pour des communes fortes s'est résolu à soutenir dans un premier temps la voie proposée par l'UCV dans le cadre de ses discussions au sein de la plateforme canton/communes. Cependant, au nom de la Municipalité de Rolle et du Mouvement pour les communes fortes, le Syndic affirme que l'objectif final reste la reprise totale de la facture sociale par ceux qui ont dans ce domaine les prérogatives de décision. Toute autre finalité reste et restera profondément injuste et antidémocratique. Au sein de la Copar les discussions en cours menées depuis des mois devraient trouver leur épilogue en septembre, mais il craint qu'il n'en ressorte rien, juste de la poudre aux yeux. Il est convaincu que le Conseil d'État et son grand argentier jouent la montre et que les malheureux événements récents arrangent bien le calendrier des protagonistes. Ainsi il faut se préparer à l'idée de poursuivre le combat, seuls ou avec d'autres qui finiront tôt ou tard par nous rejoindre. Un conseiller rollois l'avait très bien fait remarquer lors de sa présentation « Il n'y a pas de commune riche ou pauvre, il y a juste des communes qui donnent et des communes qui reçoivent, et pour tous ces échanges, le système actuel est bien mal ficelé ». Restons donc déterminés, c'est parce que les communes ne l'ont pas été suffisamment au début des années 2000 que l'anticonstitutionnalité des perceptions cantonales directes auprès des communes n'a pas été retenue par le Tribunal Fédéral. Une action perdue qui aujourd'hui, de l'avis de juristes spécialistes, si elle était reprise pourrait être remportée mais coûterait beaucoup de temps, d'argent et d'énergie. Restons cependant lucides; les lois sont contre nous, la majorité des communes est contre nous, les relais au Grand Conseil sont insuffisants, l'incompréhension des uns envers les autres demeure la règle, le protectionnisme de chacun reste la norme. Ce sont bien tous ces facteurs qui rendent impassible notre Conseil d'État.



De notre côté, être déterminés reste la seule option possible mais le temps court. 2020 une année si particulière, Rolle une commune si particulière...

5. Dépôt du préavis 2016-2021 N° 46 « Demande de dépense extrabudgétaire pour achat vedette de sauvetage ».

Sera traité par la Cofin.

6. Rapport de gestion 2019 - Rapport de la Cogest.

Le rapporteur de la commission, M. Tschudin, lit les conclusions du préavis municipal puis les vœux de la Cogest. La Présidente ouvre la discussion sur les vœux:

Vœu 1 – Par souci de visibilité des comptes, la Cogest souhaiterait que Nautigrue, une association indépendante, soit traitée comme une association/société locale et pas incluse dans les comptes du Port Ouest.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité accepte ce vœu.*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Vœu 2 – La Cogest estime que les ports rollois devraient figurer dans le chapitre consacré aux travaux dans les bâtiments communaux du rapport de gestion de la Municipalité.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité accepte ce vœu.*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Le rapporteur lit ensuite les conclusions du rapport de la Cogest et la Présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Bréchon se réfère au procès-verbal de la séance du 25 juin 2019 dont il relève le vœu N° 4: « Dans les questions relatives à la circulation, la Cogest estime qu'il serait judicieux que la CPU ou une commission consultative ad hoc soit associée aux réflexions de la commune. Réponse de la Municipalité : la question sera examinée de concert avec la CPU, d'ailleurs déjà étroitement associée à l'examen de résultats d'études de bureaux spécialisés (Transitec par exemple). Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité ». La question de M. Bréchon est de savoir ce que la Municipalité a entrepris à ce propos durant l'année écoulée.

Mme Tecon constate que la Municipalité ne s'est pas penchée sur ce sujet, sauf qu'elle-même en a parlé avec son collègue en charge de la mobilité, et qu'une discussion est en cours. Ce point sera à l'ordre du jour de la séance du 30 juin.

La Présidente ferme la discussion et passe au vote qui montre que les conclusions du rapport de Gestion 2019 sont acceptées à l'unanimité.

Au vote final la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2019 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2019, et vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

La gestion de l'exercice 2019 et en donne décharge aux organes responsables.

Le **rapport de gestion 2019** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 23 juin 2020



7. Comptes 2019 – Rapport de la Cofin.

M. Joly, rapporteur, lit les conclusions du préavis puis celles du rapport, puis la Présidente passe en revue les chapitres à tour de rôle :

1.- Administration générale

2.- Finances

M. Deruaz relève que les impôts sur les personnes morales sont quasiment le double au moment des comptes que ce qu'ils étaient au moment du budget et le Canton ne s'est pas amélioré dans ses prévisions entre 2019 et 2020. C'est uniquement ce chiffre-là qui pose d'énormes problèmes à la Municipalité, au Conseil, à la Commune de Rolle.

3.- Domaines et bâtiments

4.- Travaux

5.- Instruction publique et cultes

6.- Police

7.- Sécurité sociale

8.- Services industriels

M. Tschudin attire l'attention des conseillers sur le compte gaz qui montre une marge très bénéficiaire de 13.98 % et si on continue avec ce tarif pour la seconde moitié de cette année, il pense que pour 2020 on se dirigera vers les 30 %.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond du rapport.

M. Deruaz lit un courriel qu'il a reçu en tant que président de la Cofin: « On nous a rappelé au passage que le devoir de réserve des commissionnaires et des conseillers était de rigueur ». Il signale que nous ne sommes point des commissionnaires puisque nous n'avons pas touché de commission sur les impôts que la commune a reçus. Non seulement on aimerait que l'on se taise, mais la véritable raison est que quand on dit la vérité cela dérange. Du Service des communes il n'a été reçu aucune bonne nouvelle sur la péréquation, on est toujours au même niveau, alors que du Service des impôts nous avons reçu 10 mios qui permettent, entre autres, à la commune qui avait budgétisé une marge d'autofinancement négative de Fr. 6'335'000.- de se retrouver avec une marge d'autofinancement positive de Fr. 2'298'000.- soit une différence de Fr. 8'600'000.-. Ce n'est pas ce qui reste sur les 10 mios d'impôts. Il faut quand même dire que Car Postal nous a rendu les Fr. 500'000.- volés ces dernières années et que là-dessus on ne paie pas de péréquation car ce n'était pas prévu... que Enjeu a moins dépensé que prévu en 2019 et nous rend un certain montant, et qu'il y a eu quelques opérations de transferts immobiliers et droits de mutation sur lesquels on est protégé. Les bonnes nouvelles en 2019 sont bien venues du département des finances et non pas du Service des communes. Il veut dire, par rapport aux comptes 2020, qu'actuellement la commune paie les intérêts de sa dette, c'est normal, et paie des intérêts, négatifs cette fois, sur une somme bien plus importante qu'elle a reçue du Conseil d'État et qu'elle devra lui rendre. C'est le monde à l'envers... Aujourd'hui la Commune n'a pas d'endettement net, on a bien plus d'argent sur nos comptes que de dettes mais on paie pour nos dettes et pour l'argent qui se trouve sur nos comptes. Si son employeur (l'État) multipliait par 8 son salaire du jour au lendemain, il l'autoriserait à changer ses acomptes d'impôts. Ce même employeur multiplie par à peu près le même ratio les rentrées fiscales de la Commune de Rolle mais lui interdit de modifier ses acomptes. Pourquoi? Parce qu'il a deux milliards de cash sur ses comptes sur lesquels il paie des intérêts négatifs, or en nous donnant les impôts en avance et en se faisant rembourser la facture sociale en retard, ça lui évite de payer les intérêts négatifs sur une partie de la somme, ce qui équivaut à un placement. Pour lutter contre ces intérêts négatifs l'Etat nous offre de les payer à sa place. C'est un procédé totalement scandaleux, mais quand on se plaint et que l'on demande des précisions, on nous rappelle le devoir de réserve. C'est tout de même ennuyeux, lorsque l'on reçoit des dizaines de millions, de ne pas pouvoir savoir s'il s'agit d'impôts en retard, de nouveaux contribuables, de superbénéfices, d'une pénalité parce qu'une entreprise a quitté Rolle...



Mais on n'ose même pas faire des hypothèses car l'on ne sait rien. Mais si par hasard une hypothèse était correcte, il y aurait condamnation pour violation du secret fiscal. On nous menace et on n'a aucun moyen de savoir s'il s'agit de rentrées vouées à être pérennes ou pas. Cela fait 3/4 ans que l'on nous dit que c'est la dernière année, augmentez vos impôts parce que l'année prochaine vous n'aurez plus rien... cela finira par arriver, peut-être, ou peut-être pas. La seule chose positive aujourd'hui est que l'on a gagné deux ans sur les années de galère par rapport à la modification de la péréquation. Les bonnes rentrées fiscales permettent de survivre et de ne pas utiliser l'endettement pour payer le ménage courant. A la vitesse à laquelle vont les transformations de la péréquation, il n'est guère optimiste. A chaque fois que vous croisez un Conseiller d'état, un Député, essayez de lui faire comprendre que notre situation n'est pas normale.

M. Paley s'annonce comme étant le membre de la Cofin qui s'est abstenu sur les comptes, pour les raisons évoquées par M. Deruaz et à cause des estimations qui rendent ces chiffres complètement incertains et aussi à cause de la décision qui a été prise de ne pas prélever dans la réserve, ce qui aurait amélioré le résultat de plus d'un mio.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote qui montre que les conclusions du préavis sont acceptées à la majorité.

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 20 avril 2020
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter les comptes 2019 de la Commune de Rolle tels que présentés avec un excédent de charges de Sfr. 2'885'522.80.

L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2019 est approuvée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 23 juin 2020

8. Préavis 2016-2021 N°43 « Demande crédit étude en vue de la requalification de la route du Lac RC1, tronçon giratoire Châtelain/giratoire Couronnette. Rapports de la commission ad hoc et de la Cofin.

Le rapporteur de la commission ad hoc, Mme Fries, lit les conclusions du rapport ad hoc ainsi que les vœux, puis le rapporteur, M. Paley, lit les conclusions du rapport de la Cofin.

M. Haldimann précise que les 3 vœux de la commission ad hoc ont été entendus par la Municipalité et sont pris en compte. Concernant le rapport de la Cofin qui mentionne la réfection des sous-sols, ceux-ci ont été pris en compte dans la réflexion de l'étude, pour les collecteurs communaux, pour les SIL qui ont fait des travaux il y a quelques années, et en plus en cours de route d'autres institutions pourraient y prendre part également. A noter que les sous-sols communaux sont bons sous cette route. Concernant les questions liées à l'urgence, il y a les mesures d'agglomération du Grand Genève pour la requalification de la RC1 avec les subventions inhérentes qui sont intéressantes, et il y a également la contrainte de la pose du revêtement phono-absorbant pour respecter le plan de quartier sous Bellefontaine et dans cette région de la commune il y a à réfléchir sur les questions de mobilité douce.



La Présidente ouvre la discussion sur le fond

M. Deruaz trouve que sur cet objet la commune est pieds et poings liés, partiellement par des décisions prises par le Conseil il y a quelques années en acceptant le plan de quartier sous condition de changer le revêtement (condition d'ailleurs imposée par le Canton), et ensuite par le calendrier de la réalisation. Nous n'allons pas refaire le revêtement nous seuls aujourd'hui, et refaire la route et ses sous-sols avec les communes voisines du Grand Genève juste après. Nous avons complètement perdu notre marge de manœuvre sur la gestion des priorités et quand les caisses sont vides, c'est fort gênant de ne pas pouvoir gérer les priorités. Il faut effectivement refaire cette route mais est-ce que l'on doit en faire une route de luxe, les pistes cyclables sont indispensables, mais sur le reste y a-t-il vraiment une urgence, plus que sur la construction d'écoles par exemple ? On devrait pouvoir se poser la question mais avec les poches vides c'est dramatique de ne pas pouvoir... En plus de ne pouvoir nous exprimer, nous n'avons plus d'autonomie communale.

M. Paley veut savoir si cette condition dans le permis de construire imposée par le Canton est sans négociations possibles ? Pourrions-nous être plus intelligents la prochaine fois et dire « oui mais quand ça nous plaira ».

Mme Tecon remarque qu'il s'agit d'une question non pas d'intelligence mais de bien-être et de bien-vivre. Le plan de quartier fait que la sensibilité au bruit des véhicules qui roulent sur la Route Suisse demande un revêtement phono-absorbant. Cette demande étant générée par le plan de quartier fait que le propriétaire participe évidemment dans le cadre des mesures qui sont nécessaires.

M. Paley remarque tout le monde est satisfait que cette route apporte moins de nuisances au niveau du bruit et qu'il y ait des pistes cyclables, mais ce qui dérange est que ce soit fait avant le début de la construction.

Mme Tecon rétorque qu'il est évident que ce ne sera pas fait avant la construction mais c'est une conjonction de projets entre ceux menés par le Conseil régional, Canton, Confédération par rapport à cette fameuse RC1 qui va de Tannay à Perroy, de subventions de la Confédération, du Canton qui représentent environ le 40 %. Il y a une participation de Rolle par rapport à l'ensemble du projet qui est évidemment importante mais c'est quand même intéressant de profiter de subventions. Il y a plusieurs années que projet a été ficelé et voté, et une conjonction d'événements fait qu'il aboutit à présent.

La Présidente ferme la discussion et passe au vote qui montre que le préavis est accepté à la majorité.

«Fondée sur les rapports, la Commission des finances et ad hoc vous demandent, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la Municipalité du 27 janvier 2020
- entendu le rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances chargées d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter le préavis municipal 2016-2021 / N° 43 relatif à la demande de crédit d'études de Fr. 184'000.- TTC en vue de la requalification de la route du Lac RC1 A, tronçon giratoire Châtelain / giratoire de la Couronnette.
2. D'adopter à la Municipalité un crédit de Fr. 184'000.- TTC pour son financement.



3. D'adopter la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.
4. D'autoriser la Municipalité à amortir ce montant en une fois sur une année civile et à l'imputer au compte 4300.501010.

Ainsi délibéré en séance le 23 juin 2020

9. Préavis 2016-2021 N°45 « Demande crédit de construction supplémentaire pour la réalisation de l'extension de la rénovation du port ouest ». Rapport de la Cofin.

Le rapporteur de la Cofin, M. Joly, lit les conclusions du rapport ainsi que son amendement.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement puis la referme pour faire voter cet amendement qui est accepté l'unanimité, et ouvre la discussion sur le fond.

M. Deruaz faisait partie des membres sur la réserve, lorsque le préavis sur l'investissement pour le port a été voté, de peur de gros dépassements, et il relève que pour un investissement de cette importance le dépassement est quasi inexistant et il est justifié par la création de places d'amarrage supplémentaires. Le très léger dépassement s'amortit par les locations de ces places d'amarrage, et il est rare que l'on se retrouve sans mauvaise surprise, d'autant plus pour un projet de cette nature.

La Présidente ferme la discussion et passe au vote qui montre que le préavis est accepté à la majorité.

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis amendé de la Municipalité du 24 février 2020
 - entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

Crédit complémentaire :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 294'895.15 pour le financement du solde des travaux de rénovation et d'agrandissement du Port Ouest, à imputer au compte 4700.503011 « Bâtiments et constructions - Rénovation port PM 84 11/16 » ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.00 pour financer les travaux de transformation de la grue portuaire, à imputer au compte 4700.503011 « Bâtiments et constructions - Rénovation port PM 84 11/16 » ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 15'000.00 pour la pose d'une barrière de sécurité entre le ponton 6 et 10, à imputer au compte 4700.503011 « Bâtiments et constructions - Rénovation port PM 84 11/16 » ;
4. d'autoriser la Municipalité à emprunter le total de ces montants, soit CHF 399'895.15, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses ;
5. d'autoriser la Municipalité à amortir la totalité de la dépense d'investissement, réduite du total du prêt, soit un solde de CHF 180'484.15, sur une période de 50 ans pour 75 % de la somme, et le solde de 25 % sur 25 ans. Afin d'assurer une fin d'amortissement commune pour les deux préavis, les amortissements déjà effectués (années 2018, 2019 et 2020) pour ce complément de CHF 180'484.15, seront prélevés sur le compte 928112 « réserve du port », ce qui représente un total d'environ CHF 13'600.00, soit CHF 4'530.00 par année;



Prêt à l'Association :

6. d'autoriser la Municipalité d'octroyer un prêt à l'Association Nautigrue de CHF 219'411.00, afin de financer l'acquisition et les travaux de transformation de la grue portuaire, à imputer au compte 912057 « Prêt à l'Association Nautigrue », par le crédit du compte 4700.503011, ce qui va réduire la valeur de l'investissement d'autant. Ce prêt est remboursable en 35 ans.

Ainsi délibéré en séance le 23 juin 2020

Mme Choulât Pugnale, au nom de l'association Nautigrue, remercie les conseillers de leur vote positif.

10. Election du bureau du Conseil Communal 2020-2021.

Les candidatures sont les suivantes:

Présidence: Mme Pascale Vollenweider (PLR)

1^{ère} vice-présidence: M. Patrick Bréchon (PSRV)

2^e vice-présidence: Mme Cécile Rod (VL)

M. Deruaz croit se souvenir que la présidence du Conseil 2022-2023 n'avait pas été prévue quand l'organisation des tournus avait été faite pour cette législature. Il aimerait savoir si une décision protocolée du Bureau existe pour que cette présidence soit dévolue au groupe des Verts Libéraux, et si tel n'est pas le cas il propose de reporter cette élection au prochain Conseil, ainsi que cela s'est déjà produit plusieurs fois, afin que l'élection se fasse sur une base consensuelle des groupes politiques.

La Présidente répond que la proposition découle généralement d'un consensus des chefs de groupes et c'est ainsi que la collégialité entre les groupes fonctionne bien. Elle leur a donc demandé de se manifester et n'a pas obtenu de réaction autre que celle de M. Bréchon qui est que la présidence revienne aux Verts Libéraux, d'où la proposition de ce soir. La décision protocolée du Bureau n'est pas nécessaire puisque chacun peut être proposé, toutes propositions étant bienvenues. Elle soumet toutefois la proposition de reporter l'élection pour la 2^e vice-présidence à la séance suivante au vote, vote dont le résultat est que le renvoi de l'élection est refusé.

M. Hay se dit que l'on a déjà eu l'occasion de parler des tournus, avec des tournures parfois délicates, et il ne s'agit pas ici de mettre en cause les compétences de Mme Rod. Toutefois, le groupe Vert Libéral refuse parfois d'assumer les présidences de commissions ad hoc, refuse parfois de prendre des rapports de commissions, et les groupes doivent d'abord discuter de la répartition des tâches car ce n'est pas correct qu'on utilise un tournus automatique quand il s'agit de la Présidence du Conseil et que l'on se retire lorsqu'il s'agit des commissions.

La Présidente rappelle qu'avant cette séance une discussion a eu lieu avec les chefs de groupes et que ceux du PLR n'ont pas réagi à la question de la deuxième vice-présidence.

M. Roland est surpris de la remarque de M. Hay et il aimerait savoir à quelles occasions les membres du groupe Verts Libéraux ont refusé d'assumer une présidence. Il y a un protocole sur lequel il y a eu accord pour le tournus des présidents et des rapporteurs et il remet en question les propos de M. Hay.

M. Deruaz explique à M. Roland que le tournus n'est pas remis en cause mais la seconde vice-présidence n'était pas prévue dans ce tournus ce qui fait qu'il aurait dû y avoir une discussion transparente qui laisse aux groupes le temps de discuter. Il rappelle que le tournus a été basé sur les proportions en sièges des résultats des élections. Il n'y a pas de raison qu'un petit groupe puisse prendre une présidence sur trois, comme les grands groupes, ou alors cela devrait faire l'objet d'une discussion. Effectivement un protocole a été discuté, mais la décision présente n'en fait pas partie.

La Présidente propose une interruption de séance de 5 minutes afin que les chefs de groupes se parlent et se concertent sur ce sujet.



A la reprise de séance la Présidente demande aux chefs de groupe PLR s'ils ont un candidat à proposer, et M. Petit présente M. Deruaz. Elle demande alors aux deux candidats de bien vouloir confirmer leur candidature, ce que fait Mme Rod et ce que ne fait pas M. Deruaz qui renonce.

Il est ensuite procédé à ces élections par acclamations, puisqu'une seule candidature est annoncée pour chaque fonction.

10 bis. Election d'un membre à la Commission des finances.

Afin de remplacer M. Michel Deruaz (PLR) démissionnaire, c'est M. Alexandre Sobredo (PLR) qui est présenté et élu par acclamations.

La Présidente fait état de remarques qu'elle a reçues par rapport au nombre élevé de postulat et interpellations et sur la forme que sont les interpellations, choisies par le parti Rose-Vert. Après consultation auprès de la préfecture il a été dit qu'effectivement la question peut se poser car les sujets évoqués pourraient être mis sous une forme de postulat ou de question, mais ce genre de format est accepté. Donc la forme des interpellations a été validée par la préfecture. La Présidente expliquera le processus à suivre pour les interpellations par la suite.

11. Postulat « Pour une meilleure sécurité routière aux alentours des écoles à Rolle ».

Mme Mozzetti Rohrseitz lit les deux derniers paragraphes du postulat qui est valable, étant soutenu par suffisamment de conseillers, puis la Présidente ouvre la discussion.

M. Haldimann annonce que la Municipalité serait ravie de pouvoir étudier ce postulat.

Mme Schmutz se pose en faux sur certains points car elle se sent en sécurité sur les passages piétons où elle n'a d'ailleurs jamais vu d'accidents et où les véhicules s'arrêtent. Elle fait remarquer qu'il y a un feu à la route des Quatre Communes. Ces mesures ont un coût et sont inutiles.

M. Buvelot se dit que pour arriver au terme de l'avalanche des interpellations il faudrait raccourcir les débats, d'autant plus que la Municipalité a accepté de prendre ce postulat en considération, ce qui devrait régler la question.

La Présidente propose de passer au vote sur le renvoi du postulat à la Municipalité. Le vote renvoie le postulat à la Municipalité à la majorité.

La Présidente prend alors le temps de rappeler le principe de l'interpellation, qui est tout d'abord présentée, puis la parole est donnée à la Municipalité qui peut décider de répondre de suite ou à la séance suivante.

M. Bréchon précise que les interpellations originales comportent 16 signatures de membres du groupe Rose-Verts.

12. Dépôt de l'interpellation « Offrir 3 mois de loyer aux commerces qui ont dû fermer ».

Mme Suva défend cette interpellation par le fait que la relance sociale, économique et culturelle après la période de semi-confinement est un défi immense pour la ville. Le PS de Rolle et le groupe Rose-Vert ont élaboré un plan détaillé afin que cette reprise soit sociale et solidaire, plan qui comporte aujourd'hui 6 mesures tout à fait concrètes qui englobent les principaux domaines les plus touchés par la crise tout en plaçant l'humain au centre – le commerce, l'économie, le pouvoir d'achat, la culture, la vie locale. S'agissant de l'interpellation susmentionnée, la ville de Rolle en tant que propriétaire d'immeubles doit renoncer expressément à percevoir les loyers de l'ensemble de ses locataires commerciaux, commerces et établissements publics, du 1^{er} mars au 31 mai 2020 afin d'éviter des faillites et le surendettement des commerçants qui demeurent dans l'incertitude sur ce sujet. C'est ainsi qu'il est demandé à la Municipalité d'envisager d'offrir trois mois de loyer aux commerces qui louent des surfaces dans des immeubles propriétés de la Commune et qui ont dû fermer pendant la pandémie du Covid-19.



Mme Choulat Pugnale précise que la Municipalité informera le Conseil de la décision prise à ce propos lors du prochain Conseil de septembre.

13. Dépôt de l'interpellation « Faciliter la création de terrasses pour les bars et restaurants ».

M. Bréchon demande à la Municipalité si elle envisage de faciliter la création de terrasses pour les bars et restaurants.

Mme Tecon répond que la Municipalité n'a pas l'intention de donner d'autre réponse que celle qui est contenue dans le communiqué de la Municipalité N° 32.

M. Bréchon estimant que la réponse contenue dans le communiqué suit largement la proposition du groupe Rose-Vert, propose quand même que le Conseil se prononce sur la résolution suivante : le Conseil communal encourage la Municipalité à faciliter la création de terrasses pour les bars et restaurants qui le demandent pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2020.

Mme Tecon rétorque qu'il n'y a aucune raison que le Conseil débâte pour demander la mise en place d'un point qui est déjà traité, déjà ficelé et qui est en cours.

M. Bréchon n'est pas d'accord car le règlement du Conseil précise que suite à une interpellation on peut proposer que le Conseil vote une résolution, quelle que soit la réponse de la Municipalité, ou un passage à l'ordre du jour.

M. Buvelot suggère que l'on passe à l'ordre du jour pour la prochaine interpellation.

Mme Tecon désire savoir quel est le poids de la résolution et fait part de son courroux sachant que c'est une démarche essentiellement politique par rapport à un travail qui a été entrepris et qui est en cours. La Municipalité a fait son job et Mme Tecon ne voit pas en quoi ce thème doit revenir au Conseil.

La Présidente fait voter la proposition de M. Buvelot de passer à l'ordre du jour; M. Bréchon l'interrompt en disant que cela n'existe pas et veut donner la définition de l'interpellation qui est une demande d'explications ; il est alors coupé par la Présidente qui précise que l'on peut à tout moment passer à l'ordre du jour mais M. Bréchon insiste pour dire que le poids d'une résolution consiste en une déclaration à l'intention de la Municipalité et n'a pas d'effet contraignant pour celle-ci. La Présidente fait cesser le débat sur le point de la résolution qui n'a pas de contrainte, sachant qu'elle est une simple invitation à réagir, et étant donné que Mme Tecon a répondu elle suggère de passer à l'ordre du jour et fait voter les conseillers qui sont en majorité d'accord d'y revenir.

14. Dépôt de l'interpellation « Assurer la survie du Casino-Théâtre de Rolle ».

Mme Reis demande à la Municipalité si elle envisage d'assurer la survie du Casino-Théâtre de Rolle, et si oui sous quelle forme ?

M. Micello dit que la Municipalité informera le Conseil de la décision prise à ce propos lors du prochain Conseil de septembre.

La Présidente clôt la discussion et repasse à l'ordre du jour.

15. Dépôt de l'interpellation « Soutenir les marchands-es rollois-e-s ».

M. Bréchon demande à la Municipalité si elle envisage de soutenir les marchands-es rollois-e-s, et si oui sous quelle forme ?

Mme Choulat Pugnale répond par l'affirmative et il sera offert aux marchands, à tous même s'ils ne sont pas rollois, l'emplacement, du 1^{er} janvier (effet rétroactif) jusqu'au 31 décembre 2020.

La Présidente clôt la discussion et repasse à l'ordre du jour.



16. Dépôt de l'interpellation «Distribuer des bons d'achat aux ménages rollois».

Mme Suva demande à la Municipalité si elle envisage de soutenir la consommation locale pour contribuer à renforcer le pouvoir d'achat des ménages les plus fragiles, et si oui sous quelle forme ?

M. Micello précise que depuis le début de la crise la Municipalité, conjointement à l'administration communale, est en étroite contact avec le Grec et les commerçants rollois, qu'elle réfléchit et étudie de quelle manière il est possible de soutenir le commerce local et également les ménages les plus fragiles. Une réponse aboutie sera donnée lors du Conseil de septembre par un préavis qui proposera plusieurs mesures par rapport aux effets négatifs de la crise.

La Présidente clôt la discussion et repasse à l'ordre du jour.

17. Dépôt de l'interpellation «Créer un accueil pour les enfants pendant les vacances d'été».

Mme Reis demande à la Municipalité si elle envisage d'assurer un accueil pour les enfants pendant les vacances d'été.

M. Micello précise que le secteur d'accueil de jour est délégué à ENJEU et cette structure ferme pendant trois semaines, qu'elle soit gérée par la fondation de centre de vie infantile ou par les UAPE, situation qui se reproduit chaque année. Cette année les effets des vacances d'été devraient s'atténuer car on invite les employés à prendre leurs vacances le plus possible à cette période afin d'avoir un deuxième semestre plus productif au niveau de l'économie. Le monde associatif, afin de pallier le manque d'activités et pour pouvoir honorer les cotisations des membres, va poursuivre ses activités plus avant dans le semestre ou voire même exercer tout au long de l'été. C'est le cas par exemple du Tennis-Club ou du Football-Club qui drainent à eux-deux beaucoup de monde. De plus les citoyens sont invités à rester en Suisse durant les vacances, et tous ces facteurs cumulés, avec l'offre privée également, font que cette année le trou qui existe depuis toujours durant l'été n'est pas plus accentué, voire même atténué. Ceci dit la Municipalité reviendra lors de la prochaine séance pour l'étude d'une structure qui pourrait se mettre en place durant les trois semaines dédiées aux vacances et supprimer ce trou, ceci dans un contexte normal. Il est bien clair que l'on ne s'adresserait qu'au scolaire et parascolaire mais pas au préscolaire ce qui impliquerait des mesures et des contraintes trop importantes.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Reis précise que malheureusement les vacances ont été imposées par les employeurs pendant les périodes de fermeture du printemps, et donc les vacances sont pour certains épuisées. Ceux qui comptaient sur la famille, parfois à l'étranger, pour la prise en charge des enfants se retrouvent souvent sans solution, et c'est pour ces cas particuliers que la demande a été faite. En septembre ce point sur l'accueil sera caduc.

M. Micello répète que la commune n'est pas l'acteur de l'accueil de jour, cette tâche étant déléguée aux associations intercommunales. A ce jour mettre en place un tel service est quasiment impensable en tenant compte des normes et des directives imposées. Il faut un délai de réflexion pour pouvoir instaurer des mesures pour les années futures. De toute façon une grande partie du monde du travail doit prendre des vacances cet été afin d'être productif durant le deuxième semestre.

M. Bréchon veut savoir si on peut considérer les propos de M. Micello comme une réponse, auquel cas après la réponse de la Municipalité on devrait pouvoir proposer une résolution.

La Présidente affiche un schéma qui indique que la réponse est mise en discussion, qu'ensuite le Conseil statue sur la prise en compte d'une résolution possible, et si tel n'est pas le cas il y a retour à l'ordre du jour. Donc la demande d'un renvoi à l'ordre du jour équivaut à dire qu'il n'y a pas de résolution.

M. Bréchon ne voit pas à quel moment on va voter sur une résolution; elle est proposée, il y a discussion pour ou contre, et le vote a lieu... mais en fait il y a un premier vote sur le retour à l'ordre du jour ce qui fait qu'il n'y a jamais de vote sur la résolution elle-même.



M. Buvelot a quelque peine à suivre l'obstination de M. Bréchon et de ses collègues interpellatrices. D'après le règlement, à la fin d'une interpellation il y a ou une résolution ou un retour à l'ordre du jour, donc soit l'un, soit l'autre. Il redemande donc à présent de revenir à l'ordre du jour par un vote.

La Présidente recadre en précisant que la réponse de M. Micello est partielle et qu'elle sera reprise en septembre. Dans ce cas, y a-t-il nécessité à voter une résolution?

M. Hay revient sur les propos de M. Micello qui a dit quelque chose d'important, ce qui lui rappelle sa propre présidence où il y avait un mélange dans les attributions et les compétences. Ici il s'agit d'un sujet que la Commune a délégué à ENJEU, on n'a pas à prendre de décision au sein du Conseil, et la résolution qui pourrait être prise serait de toute façon nulle.

Mme Rod se dit que la seule résolution qui pourrait être adoptée ce soir serait de demander à la Municipalité ou aux membres ENJEU présents de transmettre cette interpellation à l'association.

La Présidente clôt la discussion et fait voter sur la résolution suivante : « Que la Municipalité transmette la demande de l'interpellation à ENJEU ». Le vote de cette résolution montre qu'elle est acceptée à la majorité.

La Présidente clôt la discussion et repasse à l'ordre du jour.

18. Associations intercommunales.

La Présidente évoque Région Nyon où M. Micello ne siège plus depuis son élection à la Municipalité, et demande en conséquence au PLR de proposer un remplaçant pour la prochaine séance.

Mme Vollenweider mentionne la séance d'ENJEU du 17 juin où les comptes des volets scolaires, bibliothèques et de la petite enfance ont été acceptés, où un fonds de réserve de Fr 50'000.- a été créé de même qu'un fonds préscolaire de Fr. 300'000.-. Pendant le confinement une crèche d'urgence est restée ouverte avec des éducatrices disponibles non sujettes à toucher des RHT, étant engagées par les communes. Comme les comptes 2019 se bouclent positivement, une partie du positif sera mis à disposition pour ce fonds de réserve et ce qui ne sera pas utilisé sera ensuite redistribué aux communes. Elle mentionne que la Présidente du Codir, Mme Sandra Gordon a quitté sa fonction, étant remplacée par Mme Marina Lapage de Bursins qui reprend le poste au 1^{er} juillet. Quant à la Présidence du Conseil intercommunal d'ENJEU qu'elle occupe, elle sera prochainement vacante et elle attend des propositions pour être remplacée.

M. Bréchon informe que la séance Région Nyon aura lieu le lendemain soir à Gland où un point intéressant la commune de Rolle sera traité. Il s'agit de du préavis DISREN qui sera revoté avec un addenda qui sera présenté et qui tient compte de remarques de la commission ad hoc du Conseil communal de Rolle qui a déjà eu l'occasion de plancher sur ce préavis 44 désormais mis à jour.

M. Hay, en tant que rapporteur de la commission présidée par M. Bréchon, pense que de toute sa carrière de conseiller communal il n'a jamais vu autant de versions d'un préavis municipal. Il compte sur le fait que la Municipalité s'assure que le préavis municipal déposé sur le site de la commune soit juste car il y a trop de versions qui sont en circulation.

19. Propositions individuelles et divers.

M. Micello donne des nouvelles de quelques commissions municipales, et débute par la commission de développement. Elle a été réunie en tout début de confinement avec des discussions sur l'urgence du moment, et des représentants du GREC en font partie. Le travail a porté sur la mise en place d'une liste de services et de commerces disponibles durant le confinement, liste à disposition sur internet.

La Présidence de cette commission sera assurée par Mme Bermejo Dubois et les rapports par Mme Reis. Le but de cette commission est qu'elle puisse apporter des propositions à la Municipalité qui les soumettra ensuite au Conseil pour décision. Les manifestations majeures de l'été sont annulées au vu de la limitation à 1'000 personnes, mais Rolle Open Air Cinéma maintient sa saison qui aura lieu du



22 juillet au 28 août où 30 films seront présentés dans un cadre Covid. Il incite le public à se rendre sur le site « urban training » qui est un programme d'activités proposant pas moins de 23 événements sportifs en plein air tout au long de l'été, gratuits pour la population rolloise. A titre comparatif la Ville de Lausanne met en place le même programme avec une cinquantaine d'événements.

La Cocise a repris ses travaux et avec le confinement les cours de français ont dû être interrompus, ont pu reprendre au début juin et seront prolongés en juillet. La Cocise travaille également sur d'autres projets qui seront présentés durant la deuxième partie de l'année.

M. Hay rappelle qu'en début de confinement la Municipalité a mis en place un service destiné à aider les personnes âgées devant rester chez elles, afin de leur livrer leurs courses. Un bilan peut-il être déjà tiré de cette expérience ?

M. Micello explique que suite à ce fameux vendredi 13 mars qui a marqué les esprits, durant la semaine qui a suivi deux citoyennes rolloises, Mmes Perren et Jaccoud, ont pris contact avec le service des affaires sociales de la commune afin de pouvoir organiser un service de livraison pour les personnes confinées. Une réunion a été organisée dans les jours qui ont suivi, la sécurité publique de Rolle a été impliquée et un modus vivendi a été mis en place pour pouvoir également assurer la protection des données. La sécurité publique récoltait les demandes et les redistribuait aux deux coordinatrices qui faisaient le lien avec les bénévoles. Un service a été mis en place pour le plan canicule, à savoir des appels téléphoniques réguliers auprès des personnes de plus de 65 ans vivant seules; environ 320 personnes en ont bénéficié et 30 téléphonistes se sont chargées de régulièrement les contacter. Le service de courses et livraison à domicile s'est également organisé, avec plus d'une centaine de bénévoles et la participation des scouts rollois. Des liens se sont d'ailleurs tissés entre les bénévoles et les bénéficiaires, et le circuit se faisait directement entre eux et non plus par le biais de la sécurité publique ce qui n'a pas permis de tenir des statistiques précises. Il a même été imaginé un service de mise à disposition de cash avec la bourse communale, service dont nul n'a fait usage.

M. Micello est reconnaissant à l'élan citoyen qui s'est mis en place et la Municipalité est fière de sa population. Un grand merci aux deux coordinatrices et aux bénévoles qui seront invités à partager un moment ensemble. Aujourd'hui ce sont les instances standard qui reprennent le relais au niveau de l'aide et de l'assistance mises en place. Toutefois la vigilance reste de mise.

Mme Schmutz remercie Mme Perren ainsi que tous les bénévoles et tient à s'excuser auprès d'eux car elle n'a pas toujours été très disciplinée lors de ses achats.... Elle remercie également la Municipalité d'avoir engagé une cheffe de service de 53 ans en remplacement de M. Gambarasi.

Mme Perren propose que les jetons de présence de cette séance soient offerts à l'Association des Cartons du Coeur de la Côte. Cette association propose des repas aux personnes de milieux très défavorisés et elle sait que certains rollois en profitent, même s'il faut se déplacer à Gland.

La présidente propose de passer au vote sur cette proposition, vote qui montre qu'elle est acceptée à l'unanimité.

La Présidente remercie l'huissière et la secrétaire pour leur travail, et souligne le plaisir qu'elle a eu à travailler et à collaborer avec les conseillers communaux, même si cela fut parfois « sportif » et endurant. Elle passe le témoin à Mme Vollenweider et souhaite de belles vacances à chacun !

La séance est levée à 21h09.

Au nom du Conseil communal

Laurence Bermejo Dubois
Présidente



Violaine Cherpillod
Secrétaire